

Département du Haut-Rhin

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SONDRSDORF**

Arrondissement

d'Altkirch

**SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

**N° 2022/2**

Conseiller absent : 0

Pouvoir : 1

Le 05 avril 2022 à 19 heures 30, le conseil municipal de Sondersdorf, régulièrement convoqué le 28 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLIND Pierre, Maire.

**Présents à l'ouverture de la séance :** BLIND Pierre – ALLEMANN Louis – HOLTZER Jean-Pierre – MULLER Eliane – OTT Aimé – REY Sandrine - LAUBER Roland – STEUER Sylvain – LAUBER Peggy – BLIND Cédric.

**Pouvoir :** SCHIGAND Christiane donne pouvoir à BLIND Pierre

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**Secrétaire de séance :** Aurélie KORNMANN, secrétaire de mairie.

**M. LE MAIRE sollicite l'approbation de l'Assemblée délibérante pour rajouter un point à l'ordre du jour transmis par mail le 28 mars 2022. En effet, la commune a reçu en date d'hier le 04 avril 2022 un courrier de l'Adjudicataire de la chasse, M. DOPPLER Antoine qui fait part de son intention de compléter son équipe avec deux nouveaux permissionnaires. Il convient au Conseil Municipal d'approuver cette demande. Il sera alors rajouté à l'ordre du jour en point N°8.**

**2022-2-01 Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 07 février 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux présents à la dernière séance.

**2022-2-02 FISCALITE : Etat 1259**

**Vote des taxes d'impositions et rôles généraux 2022**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ;

Vu l'article 41 de la loi N°2021-1900 de finances pour 2022 qui a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 et qui définit le calcul du coefficient correcteur ;

Vu le budget principal 2022, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 123 316.00 € pour un produit attendu de 136 539.00 € de la fiscalité directe locale ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population ;

Considérant la révision des taux effectuée par la commune en 2021 ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

Foncier bâti :	30.00 %
Foncier non bâti :	79.90 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

### **2022-2-03 FINANCES : Subventions budget 2022**

- **APALIB' de Mulhouse 68060 → 262 €** afin de permettre aux habitants de notre commune d'améliorer leur condition de vie au domicile par le biais de la prévention santé, la lutte contre l'isolement, la préservation de l'autonomie et le soutien social.
- **APAMAD de Mulhouse 68060 → 237 €** pour permettre le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, d'isolement ou de fragilité et leur permettre la livraison de repas à leur domicile et soutenir les activités développées par l'association lors des accueils de jour.
- **L'Association DELTA REVIE du Haut-Rhin à Mulhouse → la subvention de 100 € par téléalarme concernant deux personnes âgées de notre commune soit 200 €**
- **L'Association CARITAS Secours Catholique d'Alsace – Equipe locale de Ferrette → pour une aide alimentaire des personnes en difficultés du secteur d'un montant de 150 €.**
- **Association Haut-rhinoise des Amis des Landes de Huningue 68330 → 100 €** afin de continuer les échanges entre les villages jumelés avec les Landes.
- **Association Mieux Vivre à St Morand d'Altkirch 68 → 150 €**
- **Association des Amis des Personnes Agées de Luppach 68 → 150 €**
- **Association « Les Perles Parents d'élèves » de Lutter → 80 €** pour faire face aux frais postaux pour la recherche de lots de tombola ou loto, achat de matériel divers pour la confection de couronnes de l'Avent, etc...
- **Fondation du Patrimoine de Strasbourg 67 → 55 €** pour la mise en valeur du patrimoine.
- **Association PART'AGE de Seppois et Waldighoffen pour le bien être des résidents des EHPAD « Heimelig » → 50 € à chaque site soit 100 €**

Les crédits nécessaires sont approuvés à l'unanimité et inscrits par le conseil municipal au budget 2022 au compte 6574-Subventions ou 6281-Concours divers.

### **2022-2-04 FINANCES : Compte Administratif « Commune » 2021**

Après examen du compte administratif 2021 de la commune, celui-ci concordant avec le compte de gestion de Madame le Trésorier ; le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le compte administratif avec les résultats suivants :

#### **RESULTATS D'EXECUTION 2021**

##### **Résultat de fonctionnement 2021 :**

<b>A - Résultat de l'exercice 2021 (Excédent R002)</b>	+ 18 433.98
<b>B - Résultats antérieurs reportés CA 2020 (Excédent)</b>	+ 72 261.27
<b>C – Besoin net à la section d'investissement</b>	- 25 756.50
<b>C - Résultat à affecter :</b>	+ <b>64 938.75</b>

##### **Résultat d'investissement 2021 :**

<b>A - Résultat de l'exercice 2021 (Déficit 001)</b>	- 61 334.36
--	-------------

<b>B - Résultats antérieurs reportés CA 2020 (Excédent)</b>	<b>+ 35 577.86</b>
<b>C – Résultat à affecter :</b>	<b>-25 756.50</b>
<b>Excédent de résultat de fonctionnement (R002)</b>	<b>+ 64 938.75</b>
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)</b>	<b>+ 25 756.50</b>

**2022-2-05 FINANCES : Compte de Gestion « Commune » 2021**

Après examen du compte de gestion 2021 de Madame Le Trésorier, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion à l'unanimité.

**2022-2-06 FINANCES : Affectation des Résultats**

L'affectation des résultats telle qu'exposé ci-dessous a été approuvée à l'unanimité, et signée par le conseil municipal :

**AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2022**

**Recettes de fonctionnement :**

- 002R Excédent de fonctionnement	<b>+ 64 938.75</b>
<b>Besoin net à la section d'investissement :</b>	<b>- 25 756.50</b>
- R1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>25 756.50</b>

**2022-2-07 FINANCES : Vote du Budget Primitif « Commune » 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif général 2022.

**2022-2-08 Chasse : Demande d'approuver deux nouveaux permissionnaires sur le lot de chasse de l'Adjudicataire**

M. le Maire expose :

Vu l'article 20-1 du Cahier des Charges Type, le conseil municipal est appelé à agréer de manière nominative les permissionnaires déclarés par le locataire de chasse communale ;

Vu la demande du 04 avril 2022 de M. DOPPLER Antoine, locataire du lot de chasse unique pour la période 2015-2024, sollicitant l'accord de s'adjoindre de deux permissionnaires, suite aux départs de Messieurs Roland SCHMITT et David SCHMITT :

- M. Marc HAEGY, domicilié 27A, rue de Folgensbourg à LINS DORF (68480) ;
- M. Philippe GINOT, domicilié 2, rue de Raedersdorf à LIGSDORF (68480).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultatives de la Chasse,

Vu la convention de gré à gré de location de chasse commune pour la période du 02 février 2015 au 01 février 2024 et notamment l'article 2.

**décide à l'unanimité**, de donner un avis favorable aux deux agréments suivants :

- M. Marc HAEGY, domicilié 27A, rue de Folgensbourg à LINS DORF (68480) ;
- M. Philippe GINOT, domicilié 2, rue de Raedersdorf à LIGSDORF (68480).

comme permissionnaires pour le lot de chasse unique déclaré par M. DOPPLER Antoine, locataire de la chasse commun

**2022-2-09 Divers**

- Tour d'Alsace
- Nouveau foyer communal
- Vente de la Maison forestière
- Quête au profit de La Ligue (organisation)

Après un tour de table, rien ne restant à l'ordre du jour, le maire déclare la séance close à 22H00.

Délibéré en séance les jours et an susdits.

Le secrétaire,  
A. KORNMANN

Le Maire,  
P. BLIND

## Feuille d'émargement

**Séance du 05/04/2022**

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (07/02/2022)
2. **FISCALITE** : Etat 1259
3. **FINANCES** : Subventions budget 2022
4. **FINANCES** : Compte Administratif « Commune » 2021
5. **FINANCES** : Compte de Gestion « Commune » 2021
6. **FINANCES** : Affectation des Résultats
7. **FINANCES** : Vote du Budget Primitif « Commune » 2022
8. **CHASSE** : Demande d'agrément pour deux nouveaux permissionnaires
9. **Divers** :
  - \*Tour d'Alsace info
  - \*Nouveau foyer communal
  - \*Vente de la maison forestière

Le Maire Pierre BLIND A Reçu le pouvoir de SCHIGAND Christiane		Les conseillers municipaux, MULLER Eliane		LAUBER Roland	
1 <sup>er</sup> Adjoint ALLEMANN Louis		OTT Aimé		STEUER Sylvain	
2 <sup>ème</sup> Adjoint HOLTZER Jean-Pierre		SCHIGAND Christiane Donne pouvoir à BLIND Pierre		LAUBER Peggy	
		REY Sandrine		BLIND Cédric	